

# Bazad'éco

## CC DU BAZADAIS

### Présentation du dispositif

Soutenir la création, la reprise ou la transmission d'entreprise sur la Communauté de Communes du Bazadais.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les activités suivantes :

- agricole,
- industrielle,
- artisanale,
- services aux entreprises ou commerciale à titre principal.

##### — Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- immatriculées auprès de l'INSEE, du Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers depuis mois de 12 mois (sauf situation de reprise),
- ayant leur siège de l'activité ou un établissement actif sur le territoire de la communauté de communes du Bazadais,
- ayant un effectif < à 50 salariés et un CA n'excédant pas 10 M€

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Dans le cadre d'une création d'entreprise :

- le matériel de production,
- les équipements,
- les travaux d'aménagements,
- l'acquisition des murs pour la reprise du dernier commerce d'un village rural,
- l'acquisition de véhicules aménagés, professionnels et utilitaires.

Dans le cadre d'une reprise d'entreprise :

- les travaux d'aménagements,
- l'acquisition des murs pour la reprise du dernier commerce d'un village rural,
- l'acquisition de véhicules aménagés, professionnels et utilitaires.

Les investissements devront être réalisés dans la première année suivant l'attribution de l'aide.

## Quelles sont les particularités ?

### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre à Bazad'éco :

- les auto entreprises n'exerçant pas leurs activités entrepreneuriales à titre principal,
- les professions libérales,
- les pharmacies,
- les agences immobilières et de service de location saisonnière,
- les activités de services financiers,
- les activités franchisées sans autonomie de gestion,
- les activités de vente par correspondance,
- les entreprises du secteur du négoce de détail et de gros,
- les commerces dont la surface de vente est > à 300 m<sup>2</sup>,
- les entreprises ayant déjà obtenu une aide de la communauté de communes du Bazadais. Une durée de 3 années doit s'être écoulée entre le versement de l'aide précédente et la nouvelle.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention représentant 25% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

Se rapprocher de la CdC du Bazadais.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

---

## Organisme

### CC DU BAZADAIS

#### Communauté de Communes du Bazadais

- Lieu-Dit Coucut

Route de Lerm  
33430 BAZAS